

Coopération
Informatique
Grand Ouest
Plus

Les Centres de gestion du Grand Ouest ont décidé de se regrouper pour coopérer en matière d'informatique et de communication. L'objectif est de mutualiser moyens et compétences pour mettre en place des outils informatiques performants adaptés aux besoins spécifiques des CDG.

Cette coopération s'est élargie à des départements du Sud et de la région parisienne. Elle compte, à ce jour, 15 centres.

La collaboration, à géométrie variable, laisse à chaque Centre de gestion la possibilité d'évoluer à son rythme et de composer son système d'information en fonction des stratégies définies au sein de chaque établissement.

LES OBJECTIFS

Cette coopération dénommée " Grand Ouest Plus " s'est donnée trois objectifs :

Mutualiser des moyens

La coopération permet de mutualiser des moyens, de rationaliser des ressources informatiques, de jouer la carte de l'effet de taille et de complémentarité, de rééquilibrer le rapport de force avec les fournisseurs. Elle libère les services informatiques des Centres de gestion de missions difficiles à mener individuellement, leur permettant de se consacrer à d'autres actions.

Partager des compétences et des savoir-faire

La coopération réunit des métiers différents et des approches différentes. En vue d'objectifs communs, les gestionnaires, les juristes, les informaticiens et autres experts produisent un réseau de compétences accessibles au plus grand nombre. Cette communauté de savoir-faire consolide l'image des Centres de gestion en centres d'expertises.

Elaborer un système d'information de gestion cohérent

Le système d'information d'un Centre de gestion a principalement trois objectifs. En premier lieu, il a pour but de répondre aux demandes des collectivités. En ce sens, il permet de regrouper le plus grand nombre de données et d'informations, de les analyser, de les croiser, de les traiter et d'apporter une mesure réelle des ressources humaines des collectivités. Il participe à l'amélioration de la qualité du service dû aux collectivités.

Le deuxième intérêt d'un système d'information est propre au fonctionnement interne du Centre de gestion. Un système performant augmente la productivité individuelle et collective, contribue à optimiser les moyens et à automatiser les tâches répétitives et peu valorisantes.

Enfin, il peut être un outil d'aide à la décision efficace. La richesse et la fiabilité de ses informations permettent à une Direction et à un Conseil d'administration d'arrêter, en toute connaissance de cause, des stratégies et des orientations politiques à court et moyen termes.

LES MISSIONS

Proposer des solutions d'e-administration

Les technologies informatiques actuelles permettent des modes de gestion et de communication évolués, qui réduisent les charges de gestion et permettent le redéploiement de ressources humaines sur des tâches de plus forte valeur ajoutée.

Accentuer le rôle des Centres de gestion

Les organismes n'ont pas la proximité suffisante pour traiter avec les collectivités. Grâce à la mise à disposition d'applications de gestion en mode hébergé (e-administration), les CDG pourront accentuer leur rôle d'intermédiaire avec eux.

Proposer un dossier individuel des agents (DIAP) et des établissements

Centraliser les informations pour un même agent ou pour un même établissement est un gage d'efficacité, de sécurité et de cohérence lorsqu'il s'agit de donner la meilleure réponse aux collectivités dans la gestion de leur ressource humaine.

LES RÉALISATIONS



Septembre 2010

Installation et mise à disposition du logiciel Missions Temporaires.

2^e trimestre 2011

Livraison des logiciels instances paritaires, comptabilité analytique, paie, carrières.

Le logiciel Missions Temporaires facilite la gestion des agents des services Missions Temporaires des CDG :

- candidatures
- demandes
- missions
- dossier agents
- dossier établissements

L'ORGANISATION

Centres de gestion associés

- CDG de l'Aude (11)
- CDG du Calvados (14)
- CDG de la Charente (16)
- CDG des Côtes d'Armor (22)
- CDG de l'Eure (27)
- CDG du Finistère (29)
- CDG d'Ille et Vilaine (35)
- CDG de la Manche (50)
- CDG du Morbihan (56)
- CDG de l'Oise (60)
- CDG de l'Orne (61)
- CDG du Puy de Dôme (63)
- CDG de la Seine Maritime (76)
- CDG de la Seine et Marne (77)
- CDG du Vaucluse (84)

Centre de gestion adhérent

- CDG de la Sarthe (72)

La commission d'orientation

Elle est composée des présidents et directeurs des Centres de gestion partenaires. Elle a pour mission de définir la stratégie informatique de la coopération et propose la programmation annuelle des opérations.

Le bureau

Son rôle est de préparer les réunions de la commission d'orientation et de donner un avis sur le rapport annuel de la Coopération informatique.

Le bureau est composé des présidents et directeurs des Centres de gestion suivants :

- CDG du Finistère (29)
- CDG d'Ille-et-Vilaine (35)
- CDG de l'Oise (60)
- CDG de l'Orne (61)
- CDG de la Seine-Maritime (76)

Le Centre de gestion délégué

Un Centre de gestion est mandaté par les CDG partenaires pour effectuer des missions pour le compte de la coopération. Le CDG 35 a été désigné centre de gestion délégué.

La coordination générale

Elle est chargée de la mise en œuvre des opérations proposées par la commission d'orientation, d'assurer la cohérence technique entre les différentes opérations, ainsi que de répartir les ressources allouées entre elles.

Membres de la coordination générale :

- Philippe Beaucoudray (CDG 35)
- Christian Cabrol (CDG 11)
- Jean-Yves Torchard (CDG 22)

Des commissions d'opérations spécialisées

Elles sont chargées de définir les besoins des Centres de gestion. Avec plus de 130 réunions en l'espace de 5 ans, c'est la mise en place d'un véritable réseau, c'est un partage de savoir-faire qui permet d'améliorer les procédures métiers des Centres de gestion adhérents.

De ce savoir-faire mutualisé, la coopération informatique construit des applications communes, au plus proche des besoins de chaque CDG.

Des groupes ressources

L'équipe est composée d'informaticiens pour l'analyse, la conception des logiciels et le suivi des développements, de formateurs pour assister les utilisateurs dans l'utilisation des outils de gestion et d'administratifs pour suivre les affaires juridiques et financières de la coopération.

Contact : Philippe Beaucoudray, coordonnateur général
philippe.beaucoudray@cdg35.fr